

Ceci est une fiche technique à destination du Conseiller en Investissements financiers. Elle ne doit pas être transmise à l'investisseur. L'investisseur doit prendre connaissance de la notice d'information présentant les facteurs de risques, les modalités de l'obligation, la description de l'Émetteur, les détails de Souscription et Vente et les Informations Générales.



Changeons notre vision  
de l'énergie

# FINANCEMENT GLOBAL DU GROUPE CVE

## OBLIGATIONS SIMPLES - COUPON ANNUEL

**INVESTISSEMENT MULTI-ÉNERGIES**

**8% PAR AN**

Revenu brut annuel – Risque de perte en capital, de liquidité et de solvabilité

- TITRES NON CÔTÉS
- PERSONNES PHYSIQUES
- TRÉSORERIE D'ENTREPRISE
- À PARTIR DE 100 000€
- MATURITÉ 5 ANS
- LIQUIDITÉ ANNUELLE \*

**Éligible :**

- Nominatif
- Compte titres
- Contrat d'assurance vie

**Émetteur :**

- Maison mère (CVE SAS)
- PSI : TYLIA Invest \*
- Agent lié : CVE Green Finance\*\*

**CVE CORPORATE 2024.2**

**2<sup>E</sup> ÉDITION**

**Mentions légales :** Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Ce document est donné à titre purement indicatif. Ce produit ne peut pas faire l'objet de démarchage bancaire ou financier. L'offre présentée constitue une « offre au public » au sens du règlement n° 2017/1129 tel que modifié et transposé en France, dit « Prospectus 3 ». La présente offre sera réalisée dans le cadre réglementaire prévu à l'article L. 411-2 1 2° du Code monétaire et financier pour lequel l'offre doit être réalisée auprès de bénéficiaires qui acquièrent les titres financiers pour un montant total par investisseur et par offre distincte d'au moins 100 000 euros. Les investisseurs sont informés que la présente offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

\* Il existe un risque d'illiquidité. Ce mécanisme de liquidité est possible sous conditions. Les conditions de liquidité anticipée sont précisées dans le document d'Information»

\*\* TYLIA Invest société par actions simplifiée, au capital social de 2 582 594,49 euros, dont le siège social est 13 rue Saint Florentin, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro unique 753 153 204, agréée (CIB 11483) par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement (PSI).

\*\*\* CVE Green Finance désigne la société CVE Green Finance, société par actions simplifiée à associé unique ayant son siège social au 5 Place de la Joliette 13002 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 830 527 784, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 17005468 en qualité d'agent lié de TYLIA Invest.

# LE GROUPE CVE, ENTREPRISE À MISSION, CERTIFIÉE B CORP

## Notre métier

Multi-énergies, nous produisons une électricité et un gaz verts grâce à nos activités solaire, hydrogène et biogaz. Multi-pays, nous sommes implantés sur quatre continents.

## Notre vision

Nous défendons un modèle d'énergies renouvelables territoriales, produites de façon décentralisée, et commercialisées en circuits courts.

## Notre raison d'être

Mettre l'humain et la planète au cœur de l'énergie de demain en portant collectivement un projet d'entreprise créateur de richesses environnementales et sociales, où la nécessaire satisfaction des besoins énergétiques de nos clients ne compromet pas l'avenir de la planète, ni celui de ses habitants.

## Notre engagement

Entreprise à mission et labélisée B Corp, nous affirmons notre engagement de générer un impact environnemental, humain et social positif à travers nos activités. Nous développons en parallèle un modèle d'entreprise qui favorise l'engagement, l'excellence et l'épanouissement individuel et collectif.

## NOS CHIFFRES

**91 M€\***

Chiffre d'affaires 2023

**437\***

collaborateurs

**1,1 Mds€\***

total investi dans nos actifs

**3,3 GW\***

Portefeuille sécurisé sur un portefeuille total de **4,8 GW**

**744 MW\***

Parc (construction et exploitation) dont **524 MW** en exploitation

## 3 ÉNERGIES



Solaire



Hydrogène



Biogaz

## NOS CLIENTS

Les entreprises  
 Les collectivités  
 Le monde agricole

## 4 FILIALES

Chili  
 États-Unis  
 Afrique du Sud  
 Espagne



## IMPACT ENVIRONNEMENTAL

\* Données au 31/03/2024

**8 (Ratio)**

tonnes de CO<sub>2</sub> évitées pour 1 tonne de CO<sub>2</sub> émise

**1,4 TWh**

d'énergie renouvelable produite annuellement (soit la consommation de 610 000 habitants)

**96 000 t\***

de déchets organiques collectés pour valorisation en 2023

**165 000 tCO<sub>2</sub>eq\***

Emission de GES évitées par nos installations en 2023

## 5 ACTIVITÉS



Développement



Financement



Construction



Exploitation



Vente d'énergie

Accédez à la vidéo « **Les étapes de la vie d'un projet** » via le lien suivant

## UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUI S'ACCÉLÈRE ET QUI S'INSCRIT DANS LE LONG TERME

### Un enjeu environnemental

Le réchauffement climatique n'est plus abstrait ; il se constate au quotidien et affecte le monde entier. Pour lutter contre, un objectif commun a été fixé : la neutralité carbone en 2050, qui consiste à faire en sorte à ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que ce que la planète est capable d'en absorber naturellement.

### Un enjeu géopolitique

L'instabilité du monde actuel, et notamment la guerre en Ukraine, nous a fait prendre conscience de notre extrême dépendance aux énergies fossiles (gaz et pétrole) en provenance de pays étrangers, souvent non alliés. Pour être souverain énergétiquement parlant, nous devons donc produire notre énergie localement.

### Un fort soutien politique

En France comme ailleurs, les politiques de soutien au développement rapide de la transition énergétique se multiplient. Ces politiques visent notamment à fixer des objectifs concrets et plus court terme, associés à des financements des états.

Au niveau de l'Union Européenne, le plan REPowerEU prévoit 300 Md€ de prêts et subventions, avec comme objectif la réduction de 55% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, se traduisant par exemple pour la filière solaire par le passage de 200 GW installés à 600 GW. Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act prévoit 369 Md\$ de fonds fédéraux pour réduire de 40% les émissions en 2030, en développant également fortement l'énergie solaire pour la porter de 129 GW à 500 GW.

### Des investissements massifs

Au-delà des financements publics, les fonds privés se flèchent de plus en plus vers cette thématique à la fois car elle est nécessaire, mais aussi parce qu'elle est porteuse. En 2022, 1 000 Md\$ d'investissement ont été réalisés dans la transition énergétique (source BloombergNEF), et les prévisions prévoient que ce montant soit porté à 1 700 Md\$ (source International Energy Agency). Suite à son dernier « stress test climatique », la Banque Centrale Européenne appelle à accélérer d'avantage les investissements, car plus la transition énergétique sera retardée, plus elle sera coûteuse.

# ALLOCATION DU MONTANT DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE

## FINANCEMENT GLOBAL DU GROUPE CVE

Les obligations étant émises par CVE SAS, la maison mère, elles visent à renforcer les fonds propres du groupe et à financer ainsi ses besoins globaux.

Il existe plusieurs types de besoin :

- Pour le développement : recrutement (prospecteurs fonciers, ingénieurs, ...), études technico-économique des projets, etc...

- Pour les infrastructures : apport en fonds propres dans les projets (bridge construction, bridge co-investisseurs, equity)

Les fonds placés sur l'offre CVE CORPORATE 2024.2 financent donc l'ensemble du mix énergétique de CVE, en France comme à l'international.

## CROISSANCE ET PERSPECTIVES

Evoluant sur un marché porteur et en pleine expansion, le groupe est naturellement lui-même en forte croissance depuis sa création en 2009, comme en témoignent notamment l'évolution des performances financières et opérationnelles des dernières années\*.

L'ambition du groupe est de maintenir une croissance soutenue sur les prochaines années, en portant le parc à 3,6 GW d'actifs en construction et en exploitation d'ici 2028 et le chiffre d'affaires à 420 M€. À noter que le pipeline de projets sécurisés permet déjà de couvrir 50% de cet objectif.

CHIFFRE D'AFFAIRES (EN M€)



EBITDA (EN M€)



MONTANTS INVESTIS DANS NOS ACTIFS (EN M€)



PARC EN CONSTRUCTION ET EN EXPLOITATION (EN MW)



Le groupe souhaite également intensifier sa diversification en poursuivant ou en lançant le développement de nouvelles activités telles que l'hydrogène, la valorisation du CO<sub>2</sub>, ou la collecte de biodéchets.

Le contexte énergétique mondial étant en mutation, le plan d'affaires a de fait vocation à évoluer et l'une des forces du groupe est justement son agilité lui permettant de s'adapter aux orientations du marché.

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

## UN RENFORCEMENT SIGNIFICATIF DES FONDS PROPRES

**3 opérations d'augmentation de capital** structurantes pour le groupe avec 2 fonds infrastructures alignés sur le long terme avec la vision et les valeurs de CVE

2020

**ICG**

**100 M€**

Investissement en fonds propres et quasi-fonds propres dans la maison mère CVE SAS

2021

**SWEN**  
Capital Partners

**30 M€**

Investissement en fonds propres dans la filiale CVE Biogaz

2023

**ICG**

**100 M€**

Investissement en fonds propres dans la maison mère CVE SAS



# CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS CORPORATE 2024.2

- **TYPE DE SUPPORT** : obligations simples non cotées
- **VALEUR NOMINALE** : 10 000 €
- **MINIMUM D'INVESTISSEMENT** : 100 000 €
- **MONTANT CIBLE DE L'ÉMISSION** : 20 M€
- **MATURITÉ DU CONTRAT** : 5 ans (60 mois) à la date d'émission
- **LIQUIDITÉ ANNUELLE AU GRÉ DU SOUSCRIPTEUR** : limitée chaque année à 20% du montant total de l'émission obligataire du mois de souscription et soumise à 2% de frais sur la capital remboursé par anticipation
- **TAUX D'INTÉRÊT NOMINAL ANNUEL** : 8 % net de frais, brut de fiscalité \*
- **COUPON VERSÉ ANNUELLEMENT**
- **FRAIS** : absence de frais direct de souscription et de frais de gestion (voir détail des frais dans la notice d'information)

- **PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES POUR LES DÉTENTEURS DU PRODUIT** : risque lié à l'absence de garantie du capital et du rendement, risque de non-paiement des coupons, risque de liquidité et risque de taux. Tous les risques sont présentés dans la partie II liés aux risques de la notice d'information disponible à l'adresse url suivante : <https://www.cve-investissement.com/>.

## FISCALITÉ :

- Personnes physiques : Prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%
- Personnes morales : Revenu soumis à l'impôt sur les sociétés

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

\* L'attention du Conseiller en Investissements Financiers est attirée sur le risque de perte totale ou partielle du capital investi et non-paiement des intérêts.

## ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE LIQUIDITÉ ANNUELLE

### Exemple :

Tranche obligataire du mois de souscription : 1,000 K€

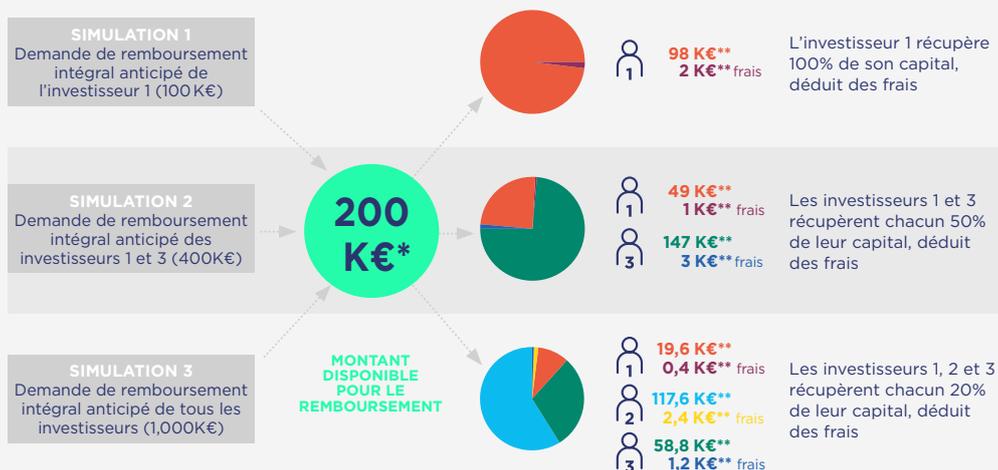
Plafond de la liquidité annuelle (20% de la tranche obligataire) : 200 K€

### Répartition des souscriptions :

Investisseur 1 : 100 K€  
Investisseur 2 : 600 K€  
Investisseur 3 : 300 K€

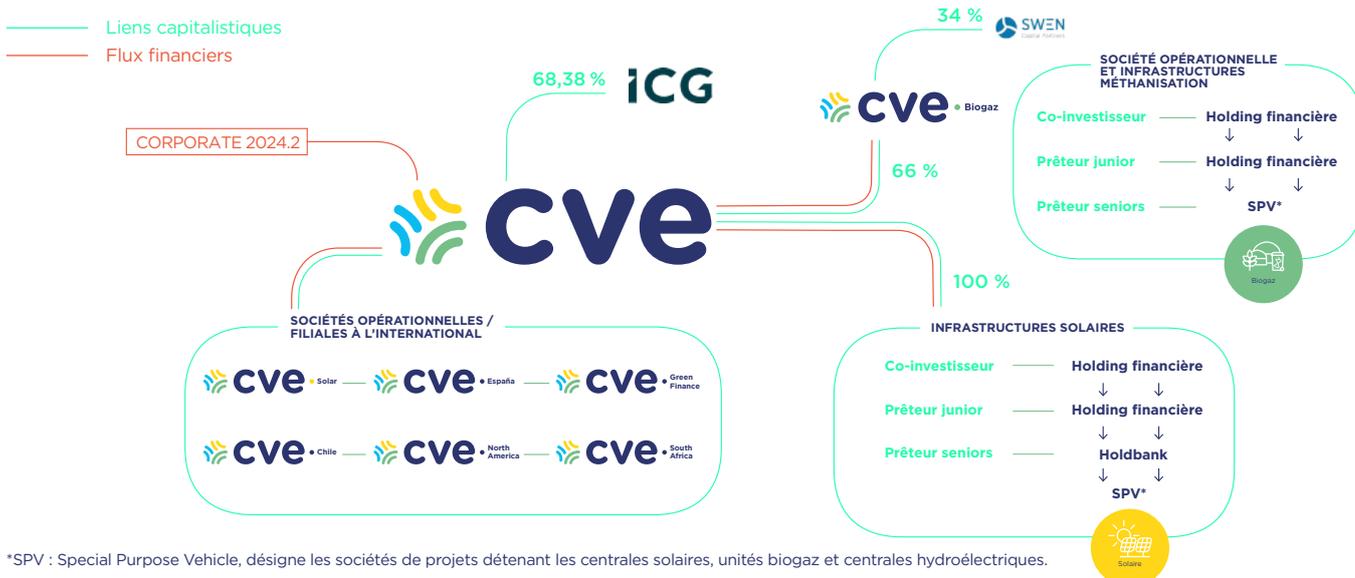
\* 200 K€ = 20% x tranche obligataire du mois de souscription

\*\* Répartition des 200 K€ au prorata de la somme des demandes de remboursement de la tranche obligataire du mois de souscription et déduction faite des frais liés au remboursement anticipé. Frais liés au remboursement anticipé = 2% du montant remboursé. Le coupon annuel de 7% est calculé par la suite sur l'encours résiduel



## MONTAGE JURIDIQUE

L'investisseur devient obligataire de la société CVE SAS, de droit français. Il rejoint une masse obligataire propre au produit auquel il souscrit. L'investisseur est informé que d'autres investisseurs ont souscrit ou pourront souscrire à d'autres produits obligataires portés par CVE, dont les modalités et conditions peuvent être différentes.



\*SPV : Special Purpose Vehicle, désigne les sociétés de projets détenant les centrales solaires, unités biogaz et centrales hydroélectriques.



## SIMULATIONS D'OPÉRATIONS



PERSONNE PHYSIQUE

COMPLÉMENT DE REVENUS ANNUELS \*

### Simulation pour un investissement de 100 000 € sur 5 ans à 8 % de rendement annuel brut<sup>(1)</sup> :

Capital investi : 100 000 €

Revenu annuel : 8 000 €

Total des revenus bruts annuels sur 5 ans : 40 000 €

Remboursement des obligations au terme du contrat : 100 000 €

### REVENU ET FISCALITÉ<sup>(2)</sup>

- **PFU annuel** : 2 400 € (Soit 8 000 € x 30 %)

Revenu net de PFU annuel : 5 600 € (Soit 8 000 € - 2 400 €)

- **PFU sur 5 ans** : 11 000 € (Soit 8 000 € x 30% x 5)

Revenu net de PFU sur 5 ans : 29 000 € (Soit 40 000 € - 11 000 €)

(1) Il existe un risque lié à l'absence de garantie du capital et du rendement. L'investisseur doit prendre connaissance de la documentation d'information réglementaire et synthétique et notamment de la partie présentant les facteurs de risques.

(2) L'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller fiscal pour connaître la fiscalité qui lui est applicable.



PERSONNE MORALE

VALORISATION DES REVENUS D'ENTREPRISE \*

### Simulation pour un investissement de 100 000 € sur 5 ans à 8 % de rendement annuel brut<sup>(1)</sup> :

Capital investi : 100 000 €

Revenu annuel : 8 000 €

Total des revenus bruts annuels sur 5 ans : 40 000 €

Remboursement des obligations au terme du contrat : 100 000 €

### REVENU ET FISCALITÉ<sup>(2)</sup>

Aucun prélèvement social applicable.

- **Impôt sur les sociétés (annuel)** : 2 000 € (Soit 8 000 € x 25%)

Revenu net annuel : 6 000 € (Soit 8 000 € - 2 000 €)

- **Impôt sur les sociétés (5 ans)** : 10 000 € (Soit 8 000 € x 25% x 5)

Revenu net sur 5 ans : 30 000 € (Soit 40 000 € - 10 000 €)

(1) Il existe un risque lié à l'absence de garantie du capital et du rendement. L'investisseur doit prendre connaissance de la notice d'information et notamment de la partie présentant les facteurs de risques.

(2) L'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller fiscal pour connaître la fiscalité qui lui est applicable. L'impôt sur les sociétés ayant un chiffre d'affaires inférieur à 10 M€ est de 15 % pour les bénéfices inférieurs à 42 500 € et de 25% au-delà pour l'exercice fiscal ouvert à compter du 01/01/2023.

\* Les estimations présentées ne sont que des simulations et ne sauraient constituer quelque garantie. Il n'y a pas de performances élevées sans risque élevé. L'attention du Conseiller en Investissements Financiers est attirée sur le risque de perte totale ou partielle du capital investi et de non-paiement des intérêts sans que cette liste soit exhaustive.



Plus que trois simples lettres, CVE, c'est une grande et belle ambition : Changer notre Vision de l'Énergie, en portant collectivement un projet d'entreprise à visage humain, créateur de richesses environnementales et sociales, au profit d'un monde durable, où la nécessaire satisfaction des besoins énergétiques de nos clients ne compromet pas l'avenir de la planète, ni celui de ses habitants.

**Hervé Lucas, Pierre de Froidefond et Arnaud Réal del Sartre,** associés dirigeants de CVE.

## LE GROUPE CVE : UN PROJET HUMAIN AVANT TOUT



Changeons notre vision  
de l'énergie

5, Place de la Joliette - 13002 Marseille - Tél : 04 86 76 03 60 - Fax : 04 26 30 38 55 - [contact@cvegroup.com](mailto:contact@cvegroup.com)  
[www.cvegroup.com](http://www.cvegroup.com)